LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

Charte de bonne conduite dans les transports scolaires

L'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX VAUT ACCEPTATION DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS

Avant de monter ou descendre du car

- Je suis présent au point d'arrêt autorisé au moins 5 minutes avant l'horaire inscrit sur la fiche horaires et fais signe au conducteur de s'arrêter ;
- j'attends l'arrêt complet du véhicule pour monter ou descendre ;
- je monte et descends du car sans bousculade ;
- je ne traverse pas devant le car : j'attends son départ et une visibilité parfaite pour quitter le point d'arrêt si je dois traverser la route.

À bord du véhicule

- Je présente ma carte de transport au conducteur (ou lorsque les contrôleurs me le demandent) et je valide systématiquement mon titre de transport lors de chaque montée dans le car ;
- je range mon cartable devant mes pieds ou sous le siège, une fois installé ;
- j'attache obligatoirement ma ceinture de sécurité ;
- je ne me déplace pas dans le car pendant le trajet ;
- je reste calme et ne chahute pas afin de ne pas perturber l'attention du conducteur et de respecter la sécurité de mes camarades ;
- je ne bois pas, ne mange pas et ne fume pas dans le car ;
- je ne manipule pas d'objets dangereux (briquets, allumettes, couteaux...) ;
- je m'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des transports scolaires, si je ne respecte pas les règles de discipline ou si je détériore le car.

Le règlement départemental des transports complet est disponible sur le site internet www.varlib.fr rubriques "Infos pratiques" - "Transports scolaires".
L'inscription au transport scolaire implique l'acceptation des dispositions du règlement des transports.

VAR
LE DÉPARTEMENT
Gare Routière Départementale de Toulon
Tél. 0970 830 380 - www.varlib.fr

Service Communication du Conseil départemental du Var - Impression : Direction des événements et moyens d'appuis, service imprimerie